



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 29 décembre 2023

EXTRAIT D'ARRETE PORTANT SURSIS A STATUER SUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 23 00039** du **29 DEC. 2023**

Un sursis à statuer sur un permis de construire a été délivré à

SARL GUY DE MAUPASSANT
Domicilié (e) 117-119 RUE GAMBETTA
 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

En vue de la réalisation : construction de 3 bâtiments composés de 9 ateliers et leurs
bureaux pour artisans

Sur un terrain sis 23 RUE SACCO VANZETTI
Cadastré AL39

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **29 DEC. 2023**

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un sursis à statuer sur un permis de construire ayant fait
l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 23 00039** du **29 DEC. 2023** a été affichée
en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,